

## ANNEXE G

### AVIS DE RÉVISION OU DE REJET RELATIVEMENT À UNE RÉCLAMATION CONTRE LES PARTIES LACC BLOOM LAKE ET/OU LES PARTIES LACC WABUSH

Les « **Parties LACC Bloom Lake** » sont les suivantes : Les « **Parties LACC Wabush** » sont les suivantes :

Commandité Bloom Lake Limitée  
Quinto Mining Corporation  
856839 Canada Limited  
Cliffs Québec Mine de Fer ULC  
Bloom Lake Railway Company Limited  
Société en commandite mine de fer du Lac Bloom

Wabush Iron Co. Limited  
Les Ressources Wabush Inc.  
Mines Wabush  
Compagnie de chemin de fer Arnaud  
Wabush Lake Railway Company Limited

(Les Parties LACC Bloom Lake et les Parties LACC Wabush constituent collectivement les « **Parties LACC** »)

#### Renseignements à l'égard du Créancier et numéro de référence :

Nom légal	
Faisant affaire sous la dénomination sociale de :	
Conseiller juridique ou Représentant (le cas échéant) :	
Adresse :	
Numéro et rue (ligne 1)	
Numéro et rue (ligne 2)	
Ville	
Province / État	
Code postal / Code zip	
Pays	
À l'attention de (personne-ressource) :	
<b>Numéro de référence</b>	

#### Montant de la révision ou du rejet

Aux termes de l'Ordonnance de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal (Chambre commerciale) (la « **Cour** ») datée du 5 novembre 2015, telle qu'amendée le 16 novembre 2015 (telle qu'elle pourra être de nouveau amendée, modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion, l'« **Ordonnance sur la Procédure de Réclamations** »), FTI Consulting Canada Inc., en sa qualité de contrôleur des Parties LACC (le « **Contrôleur** »), vous avise par les présentes que le Contrôleur a revu votre Preuve de Réclamation et révisé ou rejeté votre Réclamation comme suit :

Nom de la Partie LACC	Monnaie [1]	Montant(s) tel que soumis		Montant(s) Révisé(s)	
		Montant de la Réclamation non-garantie	Montant de la Réclamation garantie	Montant de la Réclamation non-garantie	Montant de la Réclamation garantie
<b>Parties LACC Bloom Lake</b>					
Cliffs Québec Mine de Fer ULC		\$	\$	\$	\$
Société en commandite mine de fer du Lac Bloom		\$	\$	\$	\$
Commandité Bloom Lake Limitée		\$	\$	\$	\$
Quinto Mining Corporation		\$	\$	\$	\$
8568391 Canada Limited		\$	\$	\$	\$
Bloom Lake Railway Company Limited		\$	\$	\$	\$
<b>Parties LACC Wabush</b>					
Mines Wabush		\$	\$	\$	\$
Wabush Iron Co. Limited		\$	\$	\$	\$
Les Ressources Wabush Inc.		\$	\$	\$	\$
Compagnie de chemin de fer Arnaud		\$	\$	\$	\$
Wabush Lake Railway Company Limited		\$	\$	\$	\$

**Note :**

[1] Les Réclamations libellées dans une autre monnaie que le dollar canadien ont été converties en dollars canadiens au taux de change au comptant à midi de la Banque du Canada à la Date de détermination (le 27 janvier 2015 pour les Parties LACC Bloom Lake, et le 20 mai 2015 pour les Parties LACC Wabush).

**Motifs de la révision ou du rejet :**


---



---



---



---



---



---



---



---



---



---

Si vous n'êtes pas d'accord avec le présent Avis de Révision ou de Rejet, vous pouvez le contester.

**Si vous souhaitez contester un Avis de Révision ou de Rejet, vous devez envoyer un Avis de Contestation au Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de l'Est en vigueur) le quatorzième (14<sup>e</sup>) jour suivant la réception (conformément à ce qui est prévu à ce sujet dans l'Ordonnance sur la Procédure de Réclamations) du présent Avis de Révision ou de Rejet, ou à toute autre date pouvant être ordonnée par la Cour. Le formulaire d'Avis de Contestation est joint au présent Avis.**

Si vous ne faites parvenir aucun Avis de Contestation dans le délai imparti, la nature et le montant de votre Réclamation, le cas échéant, seront celles indiquées au présent Avis de Révision ou de Rejet.

Un Avis de Contestation doit être envoyé par courriel au Contrôleur à l'adresse de courriel applicable indiquée ci-après.

**Créanciers des Parties LACC Bloom Lake**

[bloomlake@fticonsulting.com](mailto:bloomlake@fticonsulting.com)

**Créanciers des Parties LACC Wabush**

[wabush@fticonsulting.com](mailto:wabush@fticonsulting.com)

L'objet de votre courriel doit être « Avis de Contestation – [nom légal du Créancier] », et le protocole de désignation des fichiers suivant doit être utilisé pour toutes pièces jointes au courriel :

Pour l'Avis de Contestation : **Avis\_de\_contestation\_[nom légal du Créancier].pdf**

Pour les annexes à l'appui (si elles ne sont pas déjà incluses dans l'Avis de Contestation) : **Avis\_de\_contestation\_[nom légal du Créancier]annexe\_[x de y].pdf**

Si vous êtes incapable de soumettre votre Avis de Contestation par courriel ou ne souhaitez pas utiliser ce mode de communication, vous pouvez transmettre votre Avis de Contestation par courrier recommandé affranchi, en mains propres ou par service de messagerie à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada Inc., en sa qualité de Contrôleur des Parties LACC [**Bloom Lake** ou **Wabush**]

79 Wellington Street West  
TD Waterhouse Tower, Suite 2010  
PO Box 104  
Toronto (Ontario) M5K 1G8  
À l'attention de : Steven Bissell

**SI VOUS OMETTEZ DE PRENDRE LES MESURES REQUISES DANS LES DÉLAIS IMPARTIS, VOUS SEREZ LIÉ PAR LE PRÉSENT AVIS DE RÉVISION OU DE REJET.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 2015.

**FTI CONSULTING CANADA INC.,**

En sa qualité de Contrôleur nommé par la Cour

Par : \_\_\_\_\_

[NOM]